

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE SOLEILHAS**PROCES VERBAL*****CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05 JUIN 2026***

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 14heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le 29 mai 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M.Eric SENES, Maire.

A été nommé Secrétaire de séance : Mme Karine Cossu .

Étaient présents ou représentés : **7 conseillers**

Présents (7) : Eric Senes, Catherine Pellouet, Pascal Legrand, Karine Cossu, Cloé Jourdan, Vincent Maria, Alain Bourot,

Excusés avec pouvoir (0) :

Absent (0) :

- Approbation du Procès-verbal du 26 mai 2026 : approuvé à l'unanimité

- Délibérations :

1. : élection des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,	Approuvée à l'unanimité
--	-------------------------

Les délibérations complètes sont consultables en mairie. Le procès-verbal sera publié après approbation lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le président prend la présidence de la séance.

Monsieur le président propose de désigner Madame Karine COSSU comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu des pouvoirs reçus.

Monsieur le Président procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

La séance est ouverte à 14heures.

Approbation du PROCES VERBAL du conseil municipal du 26 mai 2026

Monsieur le président demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 .

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal ci-dessus :

Pour :	7
Contre :	
Abstention :	

PREMIERE DELIBERATION : élection des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral AP 2026-142 007 pris en date du 22 mai 2026... indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ; **soit 1 délégué et 3 suppléants** pour les communes de moins de 100 habitants,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Pascal LEGRAND, Alain BOUROT, Vincent MARIA, Cloé JOURDAN. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués)

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election du délégué :

- nombre de bulletins : ...7
- bulletins blancs ou nuls : 0...
- suffrages exprimés : ...7
- majorité absolue : ...4

Ont obtenu :

- M.Eric SENES .7..voix

M. Eric SENES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des 3 suppléants

- nombre de bulletins : ...7
- bulletins blancs ou nuls : 0...
- suffrages exprimés : ...7
- majorité absolue : ...4

Ont obtenu :

M.Pascal LEGRAND .7..voix

Mme Karine COSSU ..7.voix

Mme Cloé JOURDAN 7voix

et sont proclamé(e)s élu(s) s en qualité de suppléants de délégué pour les élections sénatoriales.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Autres points du jour : rencontre DDT/SMIAGE/Commune sur la situation du pont de la Gourette

Un représentant de la DDT 04 (Mme Bonneveau) et deux représentants du SMIAGE Maralpin (M Michelis, Mme Souriguere) se sont rendus sur place le 27 mai 2026 avec des représentants du conseil municipal (Eric Senes, Karine Cossu, Cloé Jourdan, Alain Bourot, Pascal Legrand) pour discuter des possibilités d'amélioration du passage de la rivière et de la réhabilitation du pont. Des devis seront proposés par le SMIAGE quant à une réhabilitation du pont sur la rivière Esteron classée « label rivière sauvage » depuis 2018.

La séance est levée à 15heures30

PROCES VERBAL**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 14heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le 29 mai 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M.Eric SENES, Maire.

A été nommé Secrétaire de séance : Mme Karine Cossu .

Étaient présents ou représentés : **7 conseillers**

Présents (7) : Eric Senes, Catherine Pellouet, Pascal Legrand, Karine Cossu, Cloé Jourdan, Vincent Maria, Alain Bourot,

Excusés avec pouvoir (0) :

Absent (0) :

- Approbation du Procès-verbal du 26 mai 2026 : approuvé à l'unanimité

- Délibérations :

1. : élection des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,	Approuvée à l'unanimité
--	-------------------------

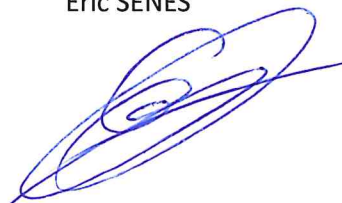
Les délibérations complètes sont consultables en mairie. Le procès-verbal sera publié après approbation lors du prochain conseil municipal.

Sont présents :

	Présent ou représenté	Absent	Représenté par pouvoir
Eric SENES	Présent		
Alain BOUROT	Présent		
Karine COSSU	Présent		
Cloé JOURDAN	Présent		
Pascal LEGRAND	Présent		
Vincent MARIA	Présent		
Catherine PELLOUET	Présent		

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Le président de séance,
Eric SENES



Le secrétaire de séance,
Karine COSSU 2eme adjointe

